

[Text]

Ms Mitchell: I think it would be surely understood that it is the role of the Chair to determine what is fair. I deliberately made it open rather than specify the rotation that people disagreed with.

The Chairman: Might I just for your information read the motion as amended to see whether you are prepared to vote on that amendment. It might just put it into perspective for you. The motion would then read in its final way, if it is approved as amended, that there be allocated 10 minutes to the first questioner from each party and that thereafter five minutes be allocated to each subsequent questioner, in an order to be determined by the chairman with regard to a fair rotation among other parties.

Ms Mitchell: Mr. Chairman, I wonder if we could start using non-sexist language in the committee. Perhaps we could use the term "Chair" or "chairperson", and "he" and "she", when you are referring to members, please.

The Chairman: I take it as a point of order, Ms Mitchell.

Are you ready for the question on the amendment? It is moved by Ms Mitchell that the motion be amended by adding thereto the words "with regard to a fair rotation among the parties".

Amendment negated.

The Chairman: So we are back to the main motion, moved by Mr. Domm, that there be allocated ten minutes to the first questioner from each party and that thereafter five minutes be allocated to each subsequent questioner, in an order to be determined by the chairman.

Motion agreed to.

Ms Mitchell: Could we have a clarification of that, please, Mr. Chairperson. Does that mean that if our second people arrive late, all the government members could be heard first and the opposition parties would not have their second round until at the very end and might not get it at all?

The Chairman: It would depend whether the government members arrived on time or not.

Ms Mitchell: That is right.

The Chairman: They might be late too.

Ms Mitchell: But I am saying, if they had arrived early, and you must remember that with only two people, each party does carry a tremendous load. We are on a number of committees, so it is going to be more difficult for us to get here. To me, it again seems rather questionable.

The Chairman: Ms Mitchell, I appreciate your problem. It would be my intent as chairperson to see to it that everybody would have a chance to be heard if they arrived in a reasonable length of time. If you arrive one minute before the meeting adjourns that could be a problem.

[Translation]

Mme Mitchell: Il faut certainement bien comprendre que c'est au président de déterminer ce qui est équitable. Je n'ai pas précisé cela plutôt que de spécifier une rotation que certains rejetteraient.

Le président: Pour votre information, je voudrais lire la motion modifiée pour voir si vous êtes disposés à voter l'amendement. Vous aurez ainsi une meilleure perspective. Dans sa version définitive, la motion, approuvée telle que modifiée, stipulerait que le premier intervenant de chaque parti bénéficierait de dix minutes, cinq seraient attribuées à chaque intervenant suivant, dans un ordre qui serait déterminé par le président, compte tenu d'une rotation équitable entre les partis.

Mme Mitchell: Monsieur le président, pourrions-nous commencer à utiliser un langage non sexiste au comité. En anglais nous pourrions utiliser les termes «Chair» ou «Chairperson» et vous pourriez utiliser «il» et «elle» en parlant des députés, s'il vous plaît.

Le président: C'est un rappel au règlement, sans doute, madame Mitchell.

Je vais mettre l'amendement aux voix. Êtes-vous prêts? Mme Mitchell propose que la motion soit modifiée par l'adjonction du terme «compte tenu d'une rotation équitable entre les partis».

L'amendement est rejeté.

Le président: Nous revenons donc à la motion principale proposée par M. Domm, selon laquelle le premier intervenant de chaque parti bénéficie de dix minutes, cinq minutes étant attribué à chaque intervenant subséquent, dans un ordre qui sera déterminé par le président.

La motion est adoptée.

Mme Mitchell: Pourrions-nous avoir une précision à ce sujet, s'il vous plaît, monsieur le président. Est-ce que cela signifie que si notre deuxième porte-parole arrive en retard, tous les membres de la majorité peuvent être entendus d'abord et que les partis de l'Opposition ne peuvent obtenir leur second tour qu'à la toute fin, et peut-être pas du tout?

Le président: Cela dépendrait du fait que les membres de la majorité sont arrivés à l'heure ou non.

Mme Mitchell: C'est exact.

Le président: Ils peuvent être en retard aussi.

Mme Mitchell: Mais je dis que s'ils sont arrivés à l'heure, il ne faut pas oublier qu'avec rien que deux députés, chaque parti a énormément de travail à faire. Nous siégeons à un certain nombre de comités, de sorte qu'il nous sera plus difficile d'être ici. En ce qui me concerne, cela me semble plutôt douteux.

Le président: Madame Mitchell, je comprends votre problème. Mon intention comme président serait de veiller à ce que chacun ait la possibilité de se faire entendre, s'il est arrivé à une heure raisonnable. Si vous arrivez une minute avant la fin de la séance, il pourrait y avoir des difficultés.